

Délibération du Conseil municipal

Séance du 25 mars 2025

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOURICE Corinne

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie
RETHORE Jacqueline à REBILLARD Michèle
REGRAGUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent
VIGNER Jean-Philippe à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOUILHE Jérôme

Secrétaires de séance

BOUSSICAULT Gérald, BEAUCLAIR Sophie

Convocation adressée le 19 mars 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 27 mars 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE2503-12 | Culture - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire au titre du soutien aux festivals

Monsieur Jean-Paul Pavillon, maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la politique culturelle du Département de Maine-et-Loire Anjou 2030 – La culture au cœur du lien social soutenant les festivals de spectacle vivant pour favoriser l'offre culturelle au plus près des habitants,

Considérant le Festival Les Traver'Cé musicales porté par la Ville,

Considérant l'avis du comité consultatif Ville active où il fait bon vivre en date du 13 mars 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire, à hauteur de 5000€,
- Autorise le maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

V. GUIBERT ne prend pas part au vote.

VOTE			
En exercice	32	POUR	28
Présents	25	CONTRE	0
Pouvoirs	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	28	TOTAL	28

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

